



Le Dictionnaire du musulman

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La définition

du Mot :

« Lafar »

Écrit et traduit par : Ilyas abou Roumayssa

i-slamy.com



Le Dictionnaire du musulman

A) La définition du mot « safar »

L'origine du mot safar vient des trois lettres : Sin (س), Fa (ف), Ra (ر) qui forment le verbe safara (سَفَرَ) qui signifie jaillir, apparaitre d'un endroit.

Quant au mot safar (سَفَر) il signifie voyage, car le voyageur quitte son endroit.¹

B) Ce qu'il faut savoir à propos du voyage

• Le jugement du voyage

Le voyage est une chose permise à l'origine en islam. Ce qui est voulu par permis est que celui qui le fait n'a pas de péché ni de bonne action tout comme celui qui le délaisse. Cependant, le jugement du voyage change en fonction de l'intention de celui qui voyage. Le voyage peut donc être obligatoire comme celui qui a besoin de voyager pour effectuer un acte obligatoire comme le pèlerinage ou la hijra. Le musulman aura donc des récompenses pour son voyage dans ce cas précis. Cependant, le voyage peut également être haram si la personne a l'intention de voyager pour se rendre dans un endroit haram ou faire un acte haram. Celui qui fait cela aura commis un péché en effectuant ce voyage.

¹ Maqayis lugha, ibn faris, tome 3/ page 82



Le Dictionnaire du musulman

• Le voyage est une roukhsa

L'origine du mot roukhsa vient des trois lettres : Ra (ر), Kha (خ), Sad (ص) qui forment le verbe Rakhasa (رَخَّصَ) qui signifie la souplesse, la douceur.

Quant au mot roukhsa (رُخْصَة) il est l'inverse de la sévérité. Cela consiste à être souple et permissif dans une affaire.²

Dans la terminologie islamique, la roukhsa désigne une permission qui est accordée au musulman responsable à cause d'une situation précise, d'une difficulté ou d'une incapacité.³

Une situation précise : comme la permission de certaines choses pour le voyageur.

Une difficulté ou une incapacité : comme la permission de faire ou délaisser certaines choses pour celui qui est malade, handicapé ou autre.

² Maqayis lugha, ibn faris, tome 2/ page 500

³ Al Mawsou'atoul fiqhiya al kouwaytia, tome 36/ page 240.



Le Dictionnaire du musulman

• Les permissions religieuses durant le voyage

Comme nous l'avons dit précédemment, le voyage permet au musulman d'avoir certaines permissions religieuses. C'est-à-dire que lorsque la personne est considérée comme « en voyage » il lui est permis d'avoir certaines permission et facilité qu'il n'a pas quand il est résident. Parmi les permissions que le voyageur bénéficie, il y a :

- **Le prolongement de la période d'essuyage sur les khouffayn ou les chaussettes**

Ali ibn Abi talib a dit : Le Prophète a autorisé au voyageur de passer la main sur les khouff et ce, pendant trois jours et trois nuits contre un jour et une nuit pour le résident. [Moulim : 276]



Le Dictionnaire du musulman

- La diminution du nombre d'unités de prière

﴿وَإِذَا ضَرَبْتُمْ فِي الْأَرْضِ فَلَيْسَ عَلَيْكُمْ جُنَاحٌ أَنْ تَقْصُرُوا مِنَ الصَّلَاةِ إِنْ خِفْتُمْ أَنْ يَفْتِنَكُمُ الَّذِينَ كَفَرُوا إِنَّ الْكَافِرِينَ كَانُوا لَكُمْ عَدُوًّا مُّبِينًا﴾ [التيساء : ١٠١]

Et quand vous parcourez la terre, ce n'est pas un péché pour vous de raccourcir la Salat, si vous craignez que les mécréants ne vous mettent à l'épreuve, car les mécréants demeurent pour vous un ennemi déclaré. [4 : 101]

Ceci concerne les prières de quatre unités de prière, c'est-à-dire la dhor, le 'asr et le 'isha. Ces prières sont donc priées en deux unités de prière par le voyageur durant son voyage.

Ibn Omar a dit : « J'ai côtoyé le messager d'Allah et il ne dépassait pas deux unités de prière en voyage. Et il en était de même pour Abou Bakr, Omar et Othman. » [Boukhari : 1051]



Le Dictionnaire du musulman

- La permission de regrouper les prières

Ce qui est voulu par le regroupement des prières est de faire entrer une prière dans le temps d'une autre. Je peux regrouper le dhor et le asr de deux manières différentes :

- Lorsque l'heure du dhor entre je prie le dhor et le asr directement après.
- Je ne prie par le dhor dans son temps. Quand entre l'heure du 'Asr je prie le dhor puis le 'Asr directement.

Ibn 'Abbas a dit : « j'ai vu le messager d'Allah regrouper la prière du Dhor avec le 'Asr et le Maghrib avec le 'Isha. » [Moulim : 705]

Remarque :

Le regroupement des prières concerne uniquement le dhor avec le 'Asr et le Maghreb avec le isha. Il n'est pas permis de regrouper le 'Asr avec le Maghreb et la prière du Fajr doit être effectuée en son temps.



Le Dictionnaire du musulman

- La permission de ne pas jeuner un jeune obligatoire

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا كُتِبَ عَلَيْكُمُ الصِّيَامُ كَمَا كُتِبَ عَلَى الَّذِينَ مِن قَبْلِكُمْ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ ﴿١٨٣﴾ أَيَّامًا مَّعْدُودَاتٍ فَمَن كَانَ مِنكُم مَّرِيضًا أَوْ عَلَى سَفَرٍ فَعِدَّةٌ مِّنْ أَيَّامٍ أُخَرَ ﴿١٨٤﴾ ﴾

[البَقَرَة : ١٨٣ - ١٨٤]

Ô les croyants ! On vous a prescrit as-Siyâm comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété, pendant un nombre déterminé de jours. Quiconque d'entre vous est malade ou en voyage, devra jeûner un nombre égal d'autres jours.

[2 : 183-184]

• Les différents types de roukhsa en islam

Comme nous l'avons dit précédemment, Allah a prescrit à ses serviteurs un certain nombre de permissions dans sa religion. Cependant, il est important de savoir que les permissions ont des jugements religieux différents. Une roukhsa peut être obligatoire, préférable ou tout simplement permise.



Le Dictionnaire du musulman

- La roukhsa obligatoire

Il s'agit d'une roukhsa que le musulman doit prendre obligatoirement. S'il ne le fait pas, il aura commis un péché.

Comme celui qui est dans le désert et qui est au bord de la mort. Dans cette situation précise, Allah a autorisé au croyant de manger et boire ce qui est illicite dans la religion. Plus qu'autorisé, manger ou boire quelque chose d'illicite est une obligation, car la mort d'un croyant est une chose plus grave que de boire ou manger de l'illicite. Dans cette situation il faut donc faire devancer obligatoirement le moindre mal qui est la consommation de nourriture illicite.

- La roukhsa préférable

Il s'agit d'une roukhsa qu'il est préférable de prendre. Cependant, s'il ne la prend pas, il n'aura pas de péché.

Comme la permission qu'Allah a donné au prétendant de voir sa prétendante dans le but du mariage. Cependant, si le prétendant ne voit pas sa prétendante et se marie avec elle, il n'aura pas de péché.

- La roukhsa permise

Il s'agit d'une roukhsa qu'il est autorisé de prendre. Prendre cette roukhsa n'est pas meilleur que de la délaisser.

Comme la permission pour le vendeur ou l'acheteur de mettre des conditions dans une vente.⁴

⁴ Al Mawsou'atoul fiqhiya al kouwaytia, tome 22/ page 155.



Le Dictionnaire du musulman

C) Questions en lien avec le jeûne et le voyage

• **Quand le résident devient-il voyageur ?**

La question du voyage en islam fait partie des questions les plus complexes à cause de la multitude de divergences qu'il y a dans ce sujet. Cependant, il est primordial pour le musulman de savoir à quel moment il est considéré comme voyageur par la législation, car comme nous l'avons dit précédemment le voyageur possède des permissions que le résident ne possède pas. Le musulman doit donc connaître cette question pour ne pas se retrouver dans une situation où il ne jeûne pas un jour de ramadan en pensant être voyageur alors qu'il est toujours résident en réalité.

Pour essayer de rendre cette question-là le plus simple possible, nous allons diviser les nombreux avis des savants sur cette question en deux catégories :



Le Dictionnaire du musulman

La distance :

Ce qui est voulu par distance est que ces savants voient que le musulman devient voyageur lorsqu'il parcourt une certaine distance. Certains ont dit 80 kilomètres, d'autres la distance parcourue en un jour de voyage ou encore la distance parcourue de trois jours et trois nuits et d'autres.

D'après Abou Sa'id al khoudri, le prophète a dit : « Il n'est pas permis à la femme de voyager sur une distance de deux jours sans son époux ou un mahram » [Mouslim : 1864]

D'après Abou Hourayra, le prophète a dit : « il n'est pas permis à la femme, qui croit en Allah et au jour dernier, de voyager sur une distance d'un jour et d'une nuit sans mahram » [Boukhari : 1038]

Ces savants se basent sur ces hadiths et d'autres pour déterminer quand commence le voyage. Ils disent que le prophète a mentionné le terme voyage pour une distance d'un jour et une nuit ou deux jours.

Remarque :

Ce qui est pris en considération dans ces avis de savants est la distance parcourue et non le temps ou la durée du voyage. Ces savants ne disent pas qu'il faut que le voyage dure trois jours ou un jour et une nuit. Ce qui est voulu ici est la distance qu'une personne accomplit durant cette période.



Le Dictionnaire du musulman

- Les us et coutumes

Ce groupe de savant voit que ce qui doit être pris en considération dans le voyage est ce qui est considéré comme étant un voyage chez les gens du pays. Ils expliquent tous les hadiths ou le prophète a donné une distance ou un nombre de jours en disant que c'est ce qui était considéré comme un voyage à l'époque du prophète. Et c'est cet avis qui semble être le plus juste. En effet, cet avis est beaucoup simple et plus facile à délimiter pour l'ensemble des musulmans. Ce qui est pris en considération est ce qui est considéré par les gens du pays comme étant un voyage.

Anas ibn Malik a dit : J'ai prié avec le messager d'Allah la prière du Dhor à Médine quatre unité de prière et la prière du 'Asr a Dhul Houlayfa (Miqat des médinois) deux unités de prière » [Abou Daoud : 1202]

Ce noble hadith nous indique que le prophète a prié dans la ville de Médine la prière du Dhor en quatre unités comme un résident. Puis il s'est rendu au miqat de Médine pour se mettre en état de sacralisation et se rendre à la Mecque. Et au Miqat le prophète a prié la prière du 'Asr en deux unités de prière, c'est-à-dire en tant que voyageur. Le prophète s'est considéré voyageur en se rendant au miqat, car à son époque se rendre au miqat de dhul houlayfa était considéré comme un voyage. La parole d'Anas confirme cela, car il fait la différence entre la ville de Médine et Dhul Houlayfa en disant qu'il a prié le Dhor a Médine et le 'Asr au miqat. Il n'a donc pas considéré le miqat comme faisant partie de la ville de Médine.



Le Dictionnaire du musulman

Mais avec l'agrandissement de la ville de Médine, tous les habitants de la ville de Médine aujourd'hui considèrent le miqat comme faisant partie de Médine. Durant mes années d'étude à l'université de Médine, j'ai vécu pendant plusieurs années à deux minutes en voiture du Miqat Dhul Houlayfa et aucun medinois habitant dans la zone du miqat se considérait comme voyageur lorsqu'il se rendait à la mosquée du prophète.

Résumé :

Pour savoir à quel moment je suis en voyage je dois revenir à ce qui est considéré par les gens de l'endroit comme étant un voyage et ne pas regarder la durée du voyage ni la distance. ⁵

⁵ Fath al 'allam fi dirasati ahadith boulough al maram, Mohammed ibn 'ali al ba'daadi, tome 3/page 153.



Le Dictionnaire du musulman

Exemple :

Pour les habitants d'île de France, se rendre dans les Yvelines (78) ou en Seine-et-Marne (77) n'est pas considéré comme un voyage. C'est-à-dire que celui qui doit se rendre dans l'un de ces départements durant la journée pour faire quelque chose ne va pas se considérer comme un voyageur.

J'habite dans la ville des Mureaux (78) et je souhaite me rendre dans la ville de Melun (77) pour aller voir mon ami. La distance entre ces deux villes est d'environ 90 kilomètres. Même si certains savants voient que celui qui dépasse 80 kilomètres est considéré comme un voyageur, je ne suis pas voyageur, car aucune personne d'île de France ne considère qu'il est en voyage alors qu'il est toujours en île de France.

Alors que si je me rends dans la ville de Rouen (76) qui est également à environ à 90 kilomètres des Mureaux je suis considéré comme voyageur, car toute personne habitant en île de France vous dira que se rendre à Rouen est un voyage.



Le Dictionnaire du musulman

• **Quand le voyageur devient-il résidant ?**

Après avoir vu combien à partir de quel moment quelqu'un est considéré comme voyageur. Il est indispensable de savoir si une fois arriver à destination son statut de voyageur disparaît immédiatement ou non. Et s'il disparaît un laps de temps après son arrivé au bout de combien de temps devient-il résidant ?

Les savants ont énormément divergé sur cette question également. Mais ce qu'il en ressort est que nous pouvons diviser cette situation en deux catégories.

1) Celui qui met l'intention du voyage durant une période précise

Il s'agit de celui qui voyage et qui sait exactement quand il va rentrer de son voyage. Comme celui qui part en Omra pendant 15 jours. Il est considéré comme voyageur durant toute cette période.

2) Celui qui ne sait pas exactement quand il va revenir de son voyage

Il s'agit de celui qui voyage et ne sait pas exactement quand il va rentrer.



Le Dictionnaire du musulman

Exemple :

J'habite dans la ville de Médine et je dois me rendre au consulat dans la ville de Jeddah pour obtenir un document. Le consulat me dit que le document prendra entre 10 et 15 jours. Je ne sais donc pas quand exactement je vais rentrer à Médine.

Dans cette situation précise, les savants ont divergé en plus de vingt avis concernant le cas de celui qui ne sait pas quand il va rentrer de son voyage. À quel moment il passera du statut de voyageur a résident ! Tous ces avis ne sortent pas de deux catégories :

1) Une période

Ces savants disent que le statut de voyage tombe d'une période précise. Certains ont dit 15 jours, d'autres 13, d'autres 4, etc. Ces savants se basent sur des hadith et des athar qui montrent combien de temps le prophète ou les compagnons ont raccourci la prière au cours de leur voyage.



Le Dictionnaire du musulman

2) Les us et coutumes

Ces savants disent que ce qui est pris en considération est ce qui est connu des gens de l'endroit comme étant un voyageur et un résident. Si je voyage dans un endroit je suis considéré comme un voyageur tant que mon état est connu des gens comme étant voyageur. Et c'est cet avis qui semble être le plus juste.⁶

Exemple :

Je suis né et j'ai grandi en France. Mes parents et une grande partie de ma famille résident en France. Par la grâce d'Allah, j'ai pu apprendre un petit peu ma religion ce qui m'a permis de faire ma hijra et quitter la France. J'ai donc émigré dans un pays musulman me permettant de pratiquer ma religion. Pour une raison précise, je dois me rendre en France. Quand j'arrive sur le sol français, je prends un taxi en lui donnant l'adresse la maison ou j'habite depuis petit, je visite mes amis et ma famille. Lorsque la police me demande mes papiers, je leur parle, leur montre mes papiers et leur dis où j'habite. Ma mère me dit que je reçois encore quelque lettre à mon nom.

Il ne fait aucun doute que dans ma situation je suis considéré par n'importe quel français comme un résident français et non comme un voyageur. Je ne peux pas être comparé à un touriste chinois qui vient en visite à Paris et qui dort à l'hôtel.

⁶ Mata yousni al mousafir mouqiman?, Soulayman Ar-Rouhayli, → [CLIQUER ICI](#)



Le Dictionnaire du musulman

Dans ma situation, le statut de voyageur tombe dès lors que je pose mes pieds en France, car pour n'importe quel français ma situation est semblable à celle d'un résident français et non d'un voyageur qui voyage en France.

- Je décide de faire un voyage en Arabie saoudite en utilisant le visa touristique qui est mis à disposition des gens possédant un passeport européen. Je me rends dans la ville de Médine ou je réside dans un hôtel. Dans cette situation je suis considéré comme un voyageur, car ma situation ressemble à n'importe quelle personne voyageant en Arabie saoudite. Je n'ai pas de maison sur place, ni famille et je dors à l'hôtel. Cependant, quelques jours à mon arrivée à Médine, je me rends à l'université islamique de Médine dans laquelle je rencontre quelqu'un de haut placé dans l'acceptation des étudiants. Il me propose d'intégrer l'université pour y étudier. J'accepte immédiatement ! Je fais donc les démarches pour obtenir ma carte de résidence que l'on donne aux étudiants. À ce moment précis, je suis considéré comme un résident. Je peux faire ce que les gens qui habitent en Arabie font comme ouvrir un compte bancaire ou autre.



Le Dictionnaire du musulman

Résumé :

Ce qui doit être pris en considération concernant le commencement et la fin du statut de voyageur sont les us et la coutume. Lorsque je fais une distance qui est considérée par les habitants de cet endroit comme étant un voyage alors mon statut devient celui d'un voyageur.

Lorsque j'arrive dans un endroit qui n'est pas mon lieu de résidence principale, mon état de voyageur disparaît avec deux choses :

- Lorsque je mets l'intention d'être résident
- Lorsque ma situation est semblable à ceux qui résident dans l'endroit où je me trouve.



Le Dictionnaire du musulman

- **Quelle est la meilleure chose à faire : prendre la roukhsa ou la 'azima ?**

L'origine du mot 'azima vient des trois lettres : 'Ayn (), Zay (), Mim () qui forment le verbe 'Azama qui signifie une certitude, ou prendre une décision ferme.

Ce qui est voulu par 'azima dans la terminologie islamique est l'acte ou le jugement établi par une preuve de la législation.⁷

Exemple :

- Le jeûne du mois de ramadan : Lorsque le mois de ramadan entre la 'azima est de jeûner durant ce mois béni et la roukhsa est de ne pas jeûner en cas de voyage.
- Les heures de prière : Dans les horaires de prière, la 'azima est de prier aux heures qu'Allah a prescrit tandis que la roukhsa est la permission de regrouper les prières.

Beaucoup de musulmans comprennent mal le principe de la roukhsa et de la 'azima. Certains musulmans se disputent entre eux lors d'un voyage. Un décide de ne pas jeûner, car il est voyageur tandis que son ami décide de jeûner.

⁷ Moustalahaatoul madha-ib al fiqhia, Maryam Mohammed salih adh-dhoufayri, page 81.



Le Dictionnaire du musulman

Celui qui jeune blâme son ami qui n'a pas jeuné alors que c'est le mois de ramadan. Il est donc important de savoir ce qui est le mieux à faire. Prendre les permissions et faciliter qu'Allah nous ait légiféré dans la religion ou prendre constamment la difficulté. Il y a deux points importants à maîtriser concernant cette question.

1) La roukhsa fait partie de la religion

Aisha a dit : le prophète a fait quelque chose dans laquelle il y avait une facilité et une permission, mais les gens se sont éloignés de cette pratique. Ayant eu vent de cela, le prophète prit la parole. Il a loué Allah puis a dit : pourquoi certains s'abstiennent-ils de faire quelque chose que j'ai fait ? Par Allah, je suis celui qui connaît le mieux Allah parmi eux et celui qui le craint plus. » [Boukhari : 6871]

Dans ce noble hadith le prophète pratiquait une œuvre contenant une facilité. Mais les compagnons qui étaient les plus fervents à œuvrer et à faire des adorations ont vu cet acte comme simple et insignifiant. Ils se sont donc éloignés de cette pratique. Le prophète a donc pris la parole pour enseigner au compagnon que la prise de permission ou facilité fait partie de la religion. Beaucoup pensent que la piété consiste à souffrir et faire toujours ce qui est difficile. Le prophète a donc enseigné à sa communauté qu'il était celui qui connaissait et craignait le plus Allah. Et malgré sa connaissance et sa crainte d'Allah, il prenait des permissions et facilité dans la religion. Cela est une réponse aux sectes qui exagèrent dans la religion et notamment la secte des soufis.⁸

⁸ Al Akhdh bil roukhsa min ad-din, Soulayman Ar-rouhayli, → [CLIQUER ICI](#)



Le Dictionnaire du musulman

2) Le choix de prendre la roukhsa ou la 'azima dépend de leurs jugements religieux.

Comme nous l'avons dit précédemment, les permissions ont des jugements religieux. Le choix de prendre la roukhsa ou la 'azima dépendra donc du jugement religieux des deux. La 'azima n'est pas meilleur que la roukhsa de manière absolue et la roukhsa n'est pas meilleur que la 'azima de manière absolue. Les causes de la roukhsa sont le voyage, l'incapacité, le cas de force majeure ou un besoin. Les jugements de la roukhsa et de la 'azima vont donc varier en fonction d'une situation et d'un moment précis.

- **Si prendre la 'azima engendre un mal ou une chose haram alors il est obligatoire de prendre la roukhsa.**

Exemple :

Boire de l'alcool dans le désert : si une personne est dans le désert et qu'elle craint pour sa vie. Dans cette situation la 'azima est de ne pas consommer de l'alcool, car l'interdiction de boire de l'alcool est clairement présente dans les textes. La roukhsa ici est de boire de l'alcool. Il est obligatoire pour celui qui est dans cette situation de prendre la roukhsa qui est de boire de l'alcool pour sauver sa vie.



Le Dictionnaire du musulman

- Si la 'azima concerne une chose préférable et que la roukhsa est juste permise alors il est préférable de prendre la 'azima.

Cette situation est lorsque je suis face à une 'azima préférable et que je suis tout à fait capable de l'accomplir, mais que la législation a également placé une facilité. Dans cette situation précise, il est préférable de prendre la 'azima

Exemple :

- La prière surérogatoire en position debout :

Il est préférable de prier debout pour une prière qui n'est pas obligatoire. Mais la législation a également permis à celui qui le décide de prier assis pour une prière surérogatoire. Si je suis en bonne santé et que je n'ai aucun problème pour me tenir debout alors prendre la 'azima, c'est-à-dire prier debout est meilleur que prendre la rokhsa, c'est-à-dire prier assis.

D'après Abou bourayda, le prophète a dit : « Si tu pries debout, cela est meilleur. Celui, qui prie, assis aura la moitié de la récompense de celui qui prie debout. » [Boukhari : 1064]

Ce noble hadith concerne bien évidemment celui qui possède toutes ses capacités physiques et peut tout à fait se tenir debout pour prier. En ce qui concerne celui qui est malade ou dans l'incapacité, il aura la même récompense que lorsqu'il était en bonne santé et priait debout.



Le Dictionnaire du musulman

D'après Abou Moussa, le prophète a dit : « Lorsque le serviteur tombe malade ou voyage, il lui ai inscrit les mêmes récompenses que quand il œuvrait en étant en bonne santé ou résident. » [Boukhari : 2996]

- **Si prendre la 'azima et la roukhsa sont toutes les deux permises alors le serviteur a le choix de faire les deux.**

Exemple :

Le regroupement des prières en voyage : Celui qui est en voyage et qui a la possibilité de regrouper les prières ou ne pas le faire. C'est-à-dire qu'il n'est pas pris par le temps ou dans la difficulté. Dans cette situation précise, il a le choix de faire l'un ou l'autre sans que l'un soit meilleur sur l'autre.

- **Si la roukhsa permet de soulager une difficulté alors il est préférable de la prendre.⁹**

Exemple :

Ne pas assister à la prière lorsque le plat est servi. Si la personne souhaitait manger et que le plat qu'il désirait arrive au même moment de se rendre à la mosquée alors il est préférable pour lui de manger et de ne pas se rendre à la mosquée. L'objectif de la prière est la concentration et l'humilité devant Allah. S'il se rend à la mosquée en ayant uniquement en tête le plat qui est sur la table à la maison, alors il est meilleur de manger le repas.

⁹ Taysir 'ilm oussoul fiqh, Abdellah ibn Youssouf, page 65-67.



Le Dictionnaire du musulman

D'après 'Aicha, le Prophète a dit : « Il n'y a pas de prière en présence d'un repas ou lorsque la personne repousse les deux choses mauvaises (urine et excrément) ». [Mousslim : 560]

An-Nawawi a dit à propos de ce hadith : « Ceci montre le caractère détestable de prier en présence d'un repas que l'on désire manger et lorsque la personne se retient de faire ses besoins, car ceci va occuper le cœur et faire partir la concentration. »¹⁰

- **Quelle est la meilleure chose à faire : jeuner ou rompre le jeûne durant le voyage ?**

Les savants ont énormément divergé sur cette question. Certains parmi eux ont dit qu'il était meilleur de ne pas jeuner en voyage, car rompre le jeûne est une roukhsa et il est meilleur de prendre la roukhsa.

D'après Mihjan Al Aslami, le Prophète a dit : « Certes votre meilleure religion est la plus facile ». Et il a répété cela trois fois. [Ahmed : 18975]

D'après 'Abdallah Ibn 'Omar, le Prophète a dit : « Certes Allah aime que l'on profite de ses facilités comme il déteste que l'on pratique ce qu'Il a interdit ». [Ahmed : 5865]

¹⁰ Charh sahih Mouslim, An-Nawawi, tome 5/ page 46.



Le Dictionnaire du musulman

Pour ces savants ces hadith montrent clairement qu'il est meilleur pour le voyageur de rompre son jeûne plutôt que jeuner.

Jabir ibn abdillah a dit : Le messenger d'Allah est sorti durant l'année de l'ouverture de la Mecque pendant le mois de Ramadan. Il jeûna jusqu'à ce qu'il atteigne la région de Kura' al-Ghamim, et les gens jeunèrent avec lui. Ensuite, il demanda un récipient d'eau, le leva jusqu'à ce que les gens le voient, puis il but. On lui dit alors : "Certaines personnes ont continué à jeûner." Il répondit : "Ceux-là sont désobéissants, ceux-là sont désobéissants." [Moulim : 1114]

Ces savants se basent sur ce hadith pour dire qu'il est meilleur de rompre le jeûne durant le voyage.

D'autres savants voient qu'il est meilleur de jeuner.

Abou darda a dit : nous sommes sortis avec le Prophète dans certains de ses voyages lors d'un jour de grande chaleur à tel point que l'homme passait sa main sur sa tête à cause de la grande chaleur. Personne d'entre nous ne jeûnait sauf le prophète et Ibn rawaha. [Boukhari : 1945]



Le Dictionnaire du musulman

Ces savants se basent sur ce hadith pour dire que le prophète a jeûné alors qu'il était en voyage et le prophète ne faisait que ce qui était meilleur. Donc jeuner est meilleur que rompre le jeune. Ces savants ont répondu au hadith ou le prophète a rompu son jeune qu'il a fait cela pour que les compagnons qui jeunaient avec lui rompent leur jeune. Il est rapporté dans certaines versions de ce hadith que certains tombaient dans la pomme à cause de la difficulté du jeune.¹¹

L'avis qui semble le plus juste est que le meilleur est ce qui est le plus simple pour la personne. Si jeuner est facile pour la personne et que le voyage n'est pas difficile pour lui alors le jeune est meilleur. Si le voyage est éprouvant et que la personne rencontre des difficultés à jeuner alors rompre le jeune est meilleur.

¹¹ Al mawsou'atoul mouyyasara, Houssayn ibn 'Awda, tome 3/ page 225.